

GRILLES-MATIÈRES

ANNÉE SCOLAIRE 2022 - 2023

7 novembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Assises légales et références	1
Grilles de l'enseignement régulier	
Première secondaire	5
Deuxième secondaire	6
Troisième secondaire	7
Quatrième secondaire	8
Cinquième secondaire	9
Grilles du programme Sport-Arts-Études	
Première secondaire	10
Deuxième secondaire	11
Troisième secondaire	12
Quatrième secondaire	13
Cinquième secondaire	14
Grilles pour un cheminement particulier	
Parcours adapté an 1et 2(Z12)	15
Cheminement temporaire 1 ^{re} année (CT1)	16
Cheminement temporaire 2 ^e année (CT2)	17
Grilles pour les projets particuliers	
Troisième secondaire projet particulier (F3)	18
Quatrième secondaire proiet particulier (F4)	19

Présentation

La première partie de ce document nous présente les encadrements qui régissent la mise à jour du document, alors que la deuxième partie nous présente les grilles pour l'ensemble des niveaux et programmes de l'école.

Assises légales et références

Le conseil d'établissement approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur d'école en s'assurant :

- 1. de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;
- 2. du respect des règles sur la Sanction des études prévues au régime pédagogique.

Article 86 - LIP

La commission scolaire qui souhaite exempter les élèves auxquels sont offerts des services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français de l'application des dispositions relatives à la grille matières peut répartir les matières de la façon suivante :

•	Français	65 p. 100
•	Mathématique	20 p. 100
•	Autres matières	15 p. 100

Article 23.2 - RP

Avec l'autorisation du ministre, un nombre d'unités supérieur à celui prévu au régime pédagogique peut être attribué à un programme d'études locales.

Article 96.16 – LIP

Des modifications ont été apportées à la Loi sur l'instruction publique, un règlement a été publié au cours de l'année 2006 précisant les conditions permettant aux commissions scolaires d'autoriser les écoles à déroger à la liste des matières obligatoires.

Article 457.2 - LIP

IΡ

CONDITIONS POUR L'OBTENTION DU D.E.S.

Règles de la sanction des études

Année scolaire 2022 - 2023

RÉGIME J5 À compter de mai 2010

Unités obligatoires :

6 unités en français 5° secondaire
4 unités en anglais 5° secondaire
4 unités en mathématique 4° secondaire
4 unités en sciences et technologie 4° secondaire
6 unités d'applications technologiques et scientifiques de 4° secondaire
4 unités en histoire et éducation à la citoyenneté 4° secondaire
2 unités de 4° secondaire dans le domaine des arts
2 unités en éthique et culture religieuse 5° secondaire ou en éducation physique et à la santé de la 5° secondaire

Avoir obtenu 54 unités de 4° et 5° secondaire dont au moins 20 de 5° secondaire (formation générale).

CONDITIONS POUR L'ADMISSION AU CÉGEP

- 1. Avoir satisfait aux exigences minimales pour l'obtention du diplôme d'études secondaire (DES)
- 2. Satisfaire aux conditions particulières du programme établi par le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
- 3. Certains cégeps peuvent admettre un étudiant à qui il manque six unités ou moins. L'étudiant devra s'engager à les obtenir durant la première session d'études.

Avoir obtenu 54 unités de 4e et 5e secondaire dont au moins 20 de 5e secondaire (formation générale ou formation professionnelle).

Au premier cycle de l'enseignement secondaire, les matières obligatoires enseignées chaque année, le nombre d'heures par cycle, prévu à titre indicatif pour ces matières, et leur nombre d'unités sont les suivants :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – 1 ^{er} CYCLE Matières obligatoires en 1 ^{re} et 2 ^e années						
Français, langue d'enseignement 400 heures – 16 unités		Anglais, langue d'enseignement 300 heures – 12 unités				
Anglais, langue seconde	ou	Français, langue seconde				
200 heures – 8 unités		300 heures – 12 unités				
	nématio					
300 heur						
Science						
200 heu						
	ographi					
150 heu						
Histoire et éduc 150 heu						
150 fleu	Arts	unites				
200 heu		unités				
250 1164	.00 0	a. moo				
1 des 4 disc	iplines	suivantes:				
	ramatiq					
	olastiqu	es;				
	Danse;					
Musique.						
Éducation physique et à la santé						
	100 heures – 4 unités					
	Éthique et culture religieuse					
100 neu	100 heures – 4 unités					

Au deuxième cycle de l'enseignement secondaire le parcours proposé à l'élève est la formation générale

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – 2° CYCLE PARCOURS DE FORMATION GÉNÉRALE					
3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année			
Matières obligatoires	Matières obligatoires	Matières obligatoires			
Français, langue d'enseignement 200 heures – 8 unités	Français, langue d'enseignement 150 heures – 6 unités	Français, langue d'enseignement 150 heures – 6 unités			
Anglais, langue seconde 100 heures- 4 unités Mathématique	Anglais, langue seconde 100 heures – 4 unités Mathématique	Anglais, langue seconde 100 heures – 4 unités Mathématique			
150 heures – 6 unités	100 ou 150 heures – 4 ou 6 unités	100 ou 150 heures – 4 ou 6 unités			
Science et technologie 150 heures – 6 unités	Science et technologie 100 heures – 4 unités				
Histoire et éducation à la Citoyenneté 100 heures – 4 unités	Histoire et éducation à la citoyenneté 100 heures – 4 unités	Environnement économique contemporain 50 heures – 2 unités Éducation financière 50 heures – 2 unités			
Arts: 1 des 4 disciplines suivantes: Arts dramatiques Arts plastiques Danse Musique 50 heures – 2 unités	Arts: 1 des 4 disciplines suivantes: Arts dramatiques Arts plastiques Danse Musique 50 heures – 2 unités	Arts: 1 des 4 disciplines suivantes: Arts dramatiques Arts plastiques Danse Musique 50 heures – 2 unités			
Éducation physique et à la santé 50 heures – 2 unités	Éducation physique et à la santé 50 heures – 2 unités Éthique et culture religieuse 100 heures – 4 unités	Éducation physique et à la santé 50 heures – 2 unités Éthique et culture religieuse 50 heures – 2 unités Projet intégrateur 50 heures – 2 unités			
Matières à option 100 heures – 4 unités	Matières à option 150 heures – 4 unités	Matières à option 250 heures – 8 unités			

Première secondaire (F1-F11)

(Enseignement régulier)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS		
043-102	EDU102	Éducation physique et à la santé	2	2		
055-104	SCT104	Science et technologie	4	4		
063-126	MAT106	Mathématique	6	6		
069-102	ETC102	Éthique et culture religieuse	2	2		
087-103	GEH105	Histoire et éducation à la citoyenneté	2.5	3		
095-103	GENIUS	Géographie	2.5	3		
132-108	FRA107	Français, langue d'enseignement	7	8		
134-104	ANG104	Anglais, langue seconde	4	4		
	(L'élève ch	Champs d'intérêt noisit un des champs d'intérêt pour les deux année	s du cycle)			
114-144	ROB114	Robotique (programme local)	4	4		
048-144	EDU114	Multisports (programme local)	4	4		
169-104	MUS114	Musique	4	4		
168-104	ART114	Arts plastiques	4	4		
	LES ÉLÈVES DOIVENT CHOISIR UNE DISICIPLINE ARTISTIQUE					
180-142	ART102	Arts plastiques	2	2		
165-142	MUS102	Musique	2	2		
	Total 36 38					

Deuxième secondaire (F2 - F22)

(Enseignement régulier)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS	
043-202	EDU202	Éducation physique et à la santé	2	2	
055-204	SCT204	Science et technologie	3,5	4	
063-226	MAT206	Mathématique	5,5	6	
069-202	ETC202	Éthique et culture religieuse	2	2	
087-213	CELIOOC	Histoire et éducation à la citoyenneté	3	3	
095-203	GEH206	Géographie	3	3	
132-208	FRA208	Français, langue d'enseignement	8	8	
134-204	ANG203	Anglais, langue seconde	3	4	
	(L'élève	Champs d'intérêt poursuit dans le champ sélectionné en première se	condaire)		
059-244	ROB224	Robotique (programme local)	4	4	
045-244	ASP224	Multisports (programme local)	4	4	
169-204	MUS224	Musique (programme local)	4	4	
168-204	ART224	Arts plastiques	4	4	
LES ÉLÈVES DOIVENT CHOSIR UNE DISICIPLINE ARTISTIQUE (L'élève poursuit dans le champ sélectionné en première secondaire)					
168-272	ART222	Arts plastiques	2	2	
165-242	MUS222	Musique	2	2	
	Total 36 38				

Troisième secondaire (FG3 - F33)

(Enseignement régulier)

Parcours de formation générale

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS		
055-306	SCT306	Science et technologie	6	6		
043-302	EDA302	Éducation physique et à la santé	2	2		
063-306	MAT306	Mathématique	6	6		
085-304	HIS304	Histoire et éducation à la citoyenneté	4	4		
132-308	FRA308	Français	8	8		
134-304	ANG304	Anglais, langue seconde	4	4		
		MATIÈRES À OPTION (L'élève choisit un bloc parmi les suivants)				
558-344	ROB304	Robotique (Programme local)	4	4		
168-304	ARH302	Arts plastiques	4	4		
169-302	MUH304	Musique	4	4		
046-342	ASP304	Multisports	4	4		
	LES ÉLÈVES DOIVENT CHOISIR UNE DISICIPLINE ARTISTIQUE					
168-302	ART302	Arts plastiques	2	2		
165-352	MUS302	Musique	2	2		
	Total 36					

Quatrième secondaire (FG4 – F44)

(Enseignement régulier)

Parcours de formation générale

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS		
132-406	FRA406	Français, langue d'enseignement	6	6		
134-404	ANG404	Anglais, langue seconde	4	4		
063-306 063-414 065-442	MAT336 MAC406	Mathématique (promotion par matière) Mathématique : Culture, société et technique Résolution de problèmes	4 2	4 2		
ou 065-426	ou MAS406	Mathématique : Sciences naturelles (150 heures)	6	6		
055-444	SCT404	Science et technologie	4	4		
087-404	HIS404	Histoire et éducation à la citoyenneté	4	4		
043-402	EDU402	Éducation physique et à la santé	2	2		
069-404 106-451	ETC404	Éthique et culture religieuse Éducation choix de carrière	3 1	4 1		
168-402 169-402	ART402 MUS402	Arts: 1 des 2 disciplines suivantes - Arts plastiques - Musique	2	2		
	MATIÈRES À OPTION					
		(L'élève choisit un bloc parmi les suivants)	ı			
046-452 062-412	EDU422 ACT412	Éducation physique (programme local) Activités éducatives complémentaires	2 2	2 2		
058-404	SCE404	Science et technologie de l'environnement	4	4		
180-452 062-412	ART422 ACT412	Arts plastiques (programme local) Activités éducatives complémentaires	2 2	2 2		
169-452 064-412	MUS422 ACT412	Musique (programme local) Activités éducatives complémentaires	2 2	2 2		
		Total	36	37		

Cinquième secondaire (FG5)

Parcours de formation générale

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-502	EDU512	Éducation physique et à la santé	2	2
063-504	MAC506	Mathématique CST	4	4
067-562	1717 10000	Résolutions de problèmes	2	2
		ou		
065-506	MAS506	Mathématique SN	6	6
		ou con the contract of the con		
063-414 065-442	MAC456	Mathématique CST 4e sec. (promo par matière) Résolutions de problèmes	4 2	4 2
092-502		Monde contemporain	2	2
102-522	MOC504	Éducation financière	2	2
106-552	ECC501	Éducation au choix de carrière	1	2
069-502	ETC501	Éthique et culture religieuse	1	2
102-502	PRI502	Projet intégrateur	2	2
132-506	FRA536	Français, langue d'enseignement	6	6
134-504	ANG544	Anglais langue seconde, Anglais, langue seconde	4	4
168-502	ART502	Arts plastiques		
0U	MI 10500	ou	2	2
169-502	MUS502	Musique MATIÈRES À OPTION		
		MATIERES A OPTION L'élève choisit deux matières parmi les suivantes		
085-544	HIS504	Histoire	4	4
		ou		
053-504	PHY504	Physique	4	4
		ou		
051-504	CHI504	Chimie	4	4
100 504	A D.T.50.4	OU .		
180-534	ART504	Arts plastiques	4	4
046-544	EDU504	ou Éducation physique	4	4
070-344	LD0304	ou	7	7
055-444	SCT456	Sciences et technologie (promotion par matière)	4	4
		Total	36	38

Première secondaire (SA1)

(Sport-Arts-Études)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS		
043-102	EDU152	Éducation physique et à la santé	2	2		
055-104	SCT153	Science et technologie	3	4		
063-126	MAT155	Mathématique	5	6		
069-102	ETC152	Éthique et culture religieuse	2	2		
087-103	0511454	Histoire et éducation à la citoyenneté	2	3		
095-103	GEH154	Géographie	2	3		
132-108	FRA156	Français, langue d'enseignement	6	8		
134-104	ANG153	Anglais, langue seconde	3	4		
	MATIÈRES À OPTION (L'élève choisir une matière pour les deux années du cycle)					
168-104	ART152	Arts plastiques	2	4		
169-104	MUS152	Musique	2	4		
	TOTAL 27 40					

CODES	COURS FORMATION SPÉCIALISÉE	ENTRAÎNEMENT (heures)	UNITÉS
045-174	Concentration – Sports		
ou	ou		
044-134	Sport – Études	15	4
ou	ou		
161-144	Concentration – Arts		

Deuxième secondaire (SA2)

(Sport-Arts-Études)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS		
043-202	EDU262	Éducation physique et à la santé	2	2		
055-204	SCT263	Science et technologie	3	4		
063-226	MAT265	Mathématique	5	6		
069-202	ETC262	Éthique et culture religieuse	2	2		
087-213	CELIOC4	Histoire et éducation à la citoyenneté	2	3		
095-203	GEH264	Géographie	2	3		
132-208	FRA266	Français, langue d'enseignement	6	8		
134-204	ANG263	Anglais, langue seconde	3	4		
	MATIÈRES À OPTION (L'élève choisit une matière pour les deux années du cycle)					
168-204	ART262	Arts plastiques	2	4		
169-204	MUS262	Musique	2	4		
		TOTAL	27	40		

CODES	COURS FORMATION SPÉCIALISÉE	ENTRAÎNEMENT (heures)	UNITÉS
045-274	Concentration - Sports		
ou	ou		
044-234	Sport – Études	15	4
ou	ou		
161-244	Concentration - Arts		

Troisième secondaire (SA3)

(Sport-Arts-Études)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS	
055-306	SCT375	Science et technologie	5	6	
043-302	EDU372	Éducation physique et à la santé	2	2	
063-306	MAT375	Mathématique	5	6	
087-324	HIS373	Histoire et éducation à la citoyenneté	3	4	
132-308	FRA376	Français	6	8	
134-304	ANG373	Anglais, langue seconde	3	4	
		MATIÈRES À OPTION (L'élève choisit un bloc de 2 matières)			
169-302		Musique		2	
et 165-352	MUH373	et Histoire de la musique	3	2	
168-302		Arts plastiques		2	
et 180-352	ARH373	et Histoire de l'art	3	2	
	TOTAL 27 34				

CODES	COURS FORMATION SPÉCIALISÉE	ENTRAÎNEMENT (heures)	UNITÉS
045-374	Concentration - Sport		
ou	ou		
044-334	Sport – Études	15	4
ou	ou		
161-344	Concentration - Arts		

Quatrième secondaire (SA4)

(Sport-Arts-Études)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS	
134-404	ANG483	Anglais, langue seconde	3	4	
063-414 065-442 ou 065-426	MAC485 ou MAS485	Math : Culture, société et technique Résolution de problèmes Math : Sciences naturelles	5	6	
055-444 058-404	SCT486	Science et technologie de l'environnement	6	8	
087-404	HIS483	Histoire et éducation à la citoyenneté	3	4	
132-406	FRA485	Français	5	6	
043-402	EDU482	Éducation physique et à la santé	2	2	
069-404 106-451	ETC482	Éthique et culture religieuse Éducation choix de carrière	2	4 1	
	MATIÈRES À OPTION (L'élève choisit un bloc parmi les suivants)				
168-402	ART481	Arts plastiques	1	2	
169-402	MUS481	Musique	1	2	
	TOTAL 27 37				

CODES	COURS FORMATION SPÉCIALISÉE	ENTRAÎNEMENT (heures)	UNITÉS
045-474	Concentration – Sports		
045-484	Concentration – Sports		
ou	ou		
044-434	Sport – Études	15	8
044-454	Sport – Études	15	0
ou	ou		
161-444	Concentration – Arts		
161-454	Concentration – Arts		

Cinquième secondaire (SA5)

(Sport-Arts-Études)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS	
043-502	EDU591	Éducation physique et à la santé	1	2	
063-504 067-562 ou	MAC595 ou	Math : Culture, société et technique Résolution de problèmes	5	6	
065-506	MAS595	Math : Sciences naturelles			
092-502 102-522	MOC593	Monde contemporain Éducation financière	1.5 1.5	4	
102-502 106-552 069-502	PRI593	Projet intégrateur Éducation au choix de carrière Éthique et culture religieuse	3	6	
132-506	FRA595	Français, langue d'enseignement	5	6	
134-504	ANG593	Anglais, langue seconde	3	4	
168-502 ou 169-502	ART591 MUS591	Arts plastiques ou Musique	1	2	
	L'élève choisit deux matières parmi les matières suivantes				
051-504	CHI593	Chimie	3	4	
180-544	ART593	Arts plastique	3	4	
053-504	PHY593	Physique	3	4	
085-544	HIS593	Histoire et civilisation du XXe siècle	3	4	
		TOTAL	27	38	

CODES	COURS FORMATION SPÉCIALISÉE	ENTRAÎNEMENT (heures)	UNITÉS
045-474	Concentration - Sports		
045-484	Concentration - Sports		
ou	ou		
044-534	Sport – Études	15	0
044-554	Sport – Études	15	8
ou	ou		
161-544	Concentration - Arts		
161-554	Concentration - Arts		

Zénith An 1 et An 2 (Z12)

(Cheminement particulier)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-102	EDU602	Éducation physique et à la santé	2	2
055-104	SCT604	Sciences et technologie	4	4
063-126	MAT608	Mathématique	8	6
069-102	ETC602	Éthique et culture religieuse	2	2
087-103	CEHene	Histoire et éducation à la citoyenneté	3	3
095-103	GEH606	Géographie	3	3
132-108	FRA608	Français, langue d'enseignement	8	8
134-104	ANG604	Anglais, langue seconde	4	4
168-104	ART602	Arts plastiques	2	4
	Total			36

Cheminement adapté 1er cycle an 1 (CT1)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-102	EDU664	Éducation physique et à la santé	4	2
055-104	SCT664	Science et technologie	4	4
063-126	MAT668	Mathématique	8	6
069-102	ETC662	Éthique et culture religieuse	1	2
087-103	GEH666	Histoire et éducation à la citoyenneté	5	3
095-103	<u> СЕПООО</u>	Géographie	5	3
132-108	FRA668	Français, langue d'enseignement	8	8
134-104	ANG664	Anglais, langue seconde	4	4
168-104	ART662	Arts plastiques	2	4
		TOTAL	36	36

Cheminement adapté 1er cycle an 2 (CT2)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-202	EDU674	Éducation physique et à la santé	4	2
055-204	SCT674	Science et technologie	4	4
063-226	MAT678	Mathématique	8	6
069-202	ETC672	Éthique et culture religieuse	1	2
087-213	CEU676	Histoire et éducation à la citoyenneté	5	3
095-203	GEH676	Géographie	5	3
132-208	FRA678	Français, langue d'enseignement	8	8
134-204	ANG674	Anglais, langue seconde	4	4
168-204	ART672	Arts plastiques	2	4
		TOTAL	36	36

Troisième secondaire (F3)

(Projet particulier)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-302	EDU392	Éducation physique et à la santé	2	2
055-306	SCT394	Science et technologie	4	6
063-306	MAT398	Mathématique	8	6
087-324	HIS394	Histoire et éducation à la citoyenneté	4	4
104-302	ENT392	Sensibilisation en entrepreneuriat	2	2
132-308	FRA398	Français, langue d'enseignement	8	8
134-304	ANG394	Anglais, langue seconde	4	4
199-334	EXP394	Exploration professionnelle (programme local)	4	4
	TOTAL			36

Quatrième secondaire (F4)

(Projet particulier)

CODES	COURS	MATIÈRES OBLIGATOIRES	PÉRIODES	UNITÉS
043-402		Éducation physique et à la santé	2	2
et	EDU494	et		
046-452		Éducation physique (programme local)	2	2
055-444		Sciences et technologie	4	4
et	SCT496	et		
059-442		Activités technologiques (programme local)	2	2
063-414		Mathématique : Culture, société et technique	4	4
et	MAT496	et		
065-442		Résolution de problèmes	2	2
069-404	ETC492	Éthique et culture religieuse	2	4
087-404	HIS494	Histoire et éducation à la citoyenneté	4	4
114-452	ACT492	Activités éducatives complémentaires (prog. local)	2	2
132-406	FRA496	Français, langue d'enseignement	6	6
134-404	ANG494	Anglais, langue seconde	4	4
198-402	EXP492	Exploration de la formation professionnelle	2	2
	TOTAL			38